

Les Comités de Village : Efficience et Communication...

Nous avons toujours pensé que le rôle des Comités de Villages était d'entretenir le lien entre la population de la commune et les élus. De notre point de vue, ils devraient être un vecteur essentiel de communication et permettre, d'une part aux élus de connaître les préoccupations des administrés et d'autre part aux citoyens d'avoir des réponses à leurs interrogations et de connaître les projets issues de leurs propositions.

La lecture du Compte rendu du Comité de Village de Cassy en date du 24-10-2014, nous donne quelques éléments sur cet aspect (*extrait*) :

§ 2 - Bref rappel du rôle attendu par la Municipalité :

Être un relais privilégié entre la population et le Conseil Municipal, établir une concertation et un dialogue de proximité, Être force de proposition afin d'instaurer une « véritable démocratie participative ».

§ 3 - Une Charte du Comité de Village (dont nous avons eu la possibilité d'échanger sur le texte lors de la première réunion générale du 1er octobre) sera soumise au vote lors d'un prochain Conseil municipal.

Lorsque cette charte aura été adoptée, la Municipalité se chargera de la communication, afin que chaque voisin puisse nous contacter et que nous soyons leur relais. Nous attendons les précisions sur ce point afin que nous soyons identifiés et efficaces.

Le mode de fonctionnement d'un Comité de Village (CdV) n'a jamais été clairement défini. Plus exactement, à notre connaissance, il n'existe aucun document qui soit consultable par le citoyen, permettant de connaître son rôle, son fonctionnement, ses actions. Pourtant, une charte des Comités de Village a été approuvée lors du Conseil Municipale du 7 nov. 2014, mais elle n'a jamais été rendu publique. Cependant, le site web de la mairie nous permet de connaître leur composition et nous permet de consulter les différents Comptes Rendus (C/R) de leurs réunions.

Le tableau ci-dessous récapitule les dates de ces Comptes Rendus depuis leur création et connues au 1^{er} oct. 2015 (*Nota* : vous pouvez consulter ces textes en cliquant sur la date correspondante dans le tableau ci-dessous).

	BLAGON	CASSY	LANTON	TAUSSAT
Oct. 2014	15 oct. 2014 22 oct.2014	24 oct. 2014	16 oct. 2014	
Nov. 2014			17 nov. 2014	
Déc. 2014	16 déc. 2014	19 déc. 2014	8 déc. 2014	
Jan. 2015			19 jan. 2015	
Fév. 2015			2 fév. 2015	
Mar. 2015			30 mars 2015	
Avr. 2015		13 avr. 2015	27 avr. 2015	
Mai 2015				
Juin 2015			Juin 2015 * 22 juin 2015	30 juin 2015
Juil. 2015				
Aout 2015				
Sept. 2015		4 sept. 2015		

(*) Il s'agit d'une fiche de proposition et non d'un C/R

Que nous révèle la lecture de ce tableau ?

1. La Forme

- a) En première lecture, on se demande ce que la "Fiche de proposition" de Juin 2015 de Lanton vient faire parmi les C/R !!! – Il s'agit, sans doute du dossier de travail et du suivi des Réunions, qui n'est pas vraiment exploitable par les citoyens.

Ce document ne nous semble pas à sa place...

- b) Les C/R devraient être lisibles par tous et avec la majorité des outils informatiques et multimédias. Le format de fichier "PDF" est vraisemblablement le mieux adapté.

Le format Word du C/R de CASSY du 04/09/2015, ne nous paraît pas judicieux...

2. Activité

On pourrait penser que les CdV aient des volumes d'activités similaires. Comme le montre le tableau, cela ne semble pas être le cas. En partant du principe que s'il n'y a pas C/R, il n'y a pas eu réunion, ce qui paraît plausible, on peut en déduire l'activité des comités :

Avec un seul C/R depuis oct. 2014, on ne peut pas dire que Taussat soit très actif – Blagon, semble s'être endormie depuis déc. 2014 – Cassy se réveille avec une réunion animée en septembre et un C/R percutant ; Lanton paraît être le Comité de Village le plus actif.

3. Efficience

L'efficience est la capacité à produire un effet positif.

Le minimum à attendre serait que les C/R des Comités de Village soient étudiés par les élus et que des réponses soient apportées aux questions posées.

Enfin, la diffusion des C/R n'a d'intérêt que s'ils sont consultés par les citoyens.

Qu'en est-il pour chaque Comités de Village ?

BLAGON

Ce CdV a eu la bonne idée de faire parvenir aux Blagonais une fiche d'information précisant la création du comité et son rôle.

- Trois C/R ont été émis par ce Comité et de nombreuses questions y sont posées.

Quelles ont été les réponses apportées par les élus ?

Très peu en réalité !

Aussi, il n'est peut-être pas étonnant que ce Comité n'ait plus fait de réunion depuis Déc. 2014 !!

CASSY

C'est le 1^{er} C/R de Cassy (24-10-2014) qui nous donne quelques informations sur le rôle des CdV et qui nous précise qu'une Charte est en cour de préparation par les élus.

- Les C/R de Cassy nous paraissent répondre au bien-être des habitants de la commune et les Sujets y sont souvent pertinents. Cependant on y trouve, aussi le détail du fonctionnement interne du CdV (Démission, Remplacement...). Dans le même ordre d'idées, on y précise des informations comme : la prochaine distribution de la lettre de Mme le Maire, les informations sur le concours des illuminations ou la date des vœux de Mme le Maire.

Ces informations ont-elles leur place : dans le C/R d'un CdV ou plutôt sur le site Web de la mairie ?

- Dans les C/R, des questions et des réponses se suivent souvent sans rapport les unes avec les autres. On y trouve même la réponse à une question posée dans un C/R antérieur, auquel il est nécessaire de se reporter pour comprendre !
- Les informations très importantes transmises par M. Suire, et qui a elles seules font l'objet du C/R du 13-04-2015, mériteraient d'être connues par l'ensemble de la population. Quelques explications seraient néanmoins nécessaires sur les abréviations utilisées (DDTM, AOT ...).

Pourquoi limiter leurs diffusions au seul C/R de CASSY ?

- Le dernier C/R (04-09-2015) dénote des difficultés rencontrées par les CdV dans le domaine de la communication avec les élus.

N'y a-t'il pas là un risque de déception des CdV et à terme une démotivation de leur part ?

LANTON

Ce CdV est le plus prolifique des quatre, avec 8 C/R. *En est-il plus efficace ?*

- Les différents C/R ont l'avantage d'être concis. Mais ils font plus état des problèmes de fonctionnement interne du comité, sans intérêt pour les habitants que du recueil de sujets les concernant.
- On y parle de tableau de propositions, mais le dit tableau n'est pas présenté !! – *Domage !*
Pour se faire connaître, le CdV a édité, par ses propres moyens, un flyer (aucun soutien de la mairie) et l'a distribué aux habitants du Bourg de Lanton.

Est-ce le rôle du comité à se faire connaître ou celui de la mairie à faire connaître les Comités à tous les citoyens de la commune ?

- Le C/R du 27/04/2015 est à signaler. Il présente un certain nombre de sujets digne d'intérêt et des réponses sont apportés. Conséquence évidente de la présence de Mme le Maire et de M. Suire à cette réunion.
- Le CdV de Lanton, est vraisemblablement le plus aboutit des comités. Malheureusement, il est bien isolé et globalement, il n'apporte que quelques informations pour le citoyen qui désire connaître les vrais problèmes soulevés dans par le CdV de Lanton.

Nous avons eu la satisfaction de constater que ce comité avait pris connaissance de notre Blog et repris des sujets que nous évoquions et c'est très bien ainsi, car les comités ne doivent pas être les seuls à faire connaître les préoccupations des habitants. On s'interroge aussi sur nos identités et notre "anonymat" (volontairement temporaire). La Dépêche du Bassin et Sud-ouest ont répondu à cette interrogation dans l'une de leur édition respective dans le courant du mois de septembre 2015.

TAUSSAT

Avec un seul C/R en date du 30-06-2015, peu de questions ont été évoquées par ce Comité.

- Une réunion était prévue en septembre, mais à ce jour, aucun C/R n'a été diffusé.

En conclusion : On ne peut pas dire qu'actuellement l'efficacité des Comités de Village soit d'une grande qualité. Une réflexion globale nous paraît devoir être conduite pour atteindre pleinement l'objectif que les Citoyens de la commune sont en droit d'attendre. Notamment, si l'on tient compte des promesses de campagne concernant la communication et qui ont conduit à l'élection de la nouvelle municipalité.

4. Analyse

Du fait de l'existence de 4 Comités de Village, travaillant chacun de leur côté et produisant chacun un C/R par réunion, il en résulte un nombre non négligeable de C/R à exploiter.

Quelles sont les conséquences d'un tel dispositif ?

1) Pour les Comités

Les C/R n'ayant pas une présentation prédéterminée (formatée), la rédaction n'en est pas facilitée. Par ailleurs, la multiplicité des réunions n'est absolument pas un gage d'efficacité. De plus, des sujets peuvent être communs à plusieurs CdV (doublon), donc susceptibles d'obtenir a priori la même réponse.

2) Pour les élus

Là encore, le nombre de C/R et le manque de formatage, n'en facilite pas l'analyse et les réponses en sont d'autant plus difficiles à apporter.

On peut s'étonner que les élus n'aient pas pris conscience de ce problème !

3) Pour les habitants

Le seul moyen mis à la disposition du citoyen pour s'informer des problèmes soulevés par les Comités de Village, et donc de sa commune, est de consulter les C/R des Comités.

Là encore la quantité de C/R et le manque de similitude dans la présentation, rend très laborieux leur lecture et ne permet pas d'avoir la vue objective que l'on pourrait s'en faire. En outre les réponses des élus n'y sont pas systématiques.

Mais n'est-ce pas une conséquence de la remarque du § précédent ?

En conclusion, il est compliqué pour les habitants de s'informer sur l'ensemble des problèmes soulevés par les comités et qui pourtant les intéressent tous, quelques soit le "Village" dans lequel il réside. Car si l'on réside dans un "Village", on vit quand même sur l'ensemble de la commune.

Les C/R des CdV se présentent, à peu près tous, selon le modèle d'un C/R de Conseil Municipal et il est évident que les élus ne peuvent pas répondre à toutes les questions posées par les comités.

Cette présentation est-elle adaptée à une bonne exploitation par les élus et une consultation aisée par les citoyens ? – De toute évidence NON !

5. Quelques pistes envisageables...

Le Comité de Village de Lanton nous semble avoir déjà compris que le principe de fonctionnement des Comités de Village n'était adapté, ni à leurs attentes, ni à leurs missions.

... / ...

Aussi, nous nous permettons de donner quelques éléments de réflexion permettant d'améliorer leur fonctionnement. Mais en premier ressort, c'est évidemment aux Comités de Village de faire des suggestions.

Réduction du nombre de C/R :

La solution ne serait-elle pas de réaliser une réunion par trimestre avec les membres de tous les comités ?

Cette disposition :

- 1) permettrait de synthétiser les remarques des Comités ;
- 2) faciliterait les réponses que les élus sont susceptibles d'apporter aux préoccupations des administrés et aux suggestions proposées par les CdV ;
- 3) simplifierait la lecture des C/R par des Citoyens intéressés par le développement de leur commune.
- 4) rapprocherait les quatre villages en les faisant participer à l'ensemble des problèmes de la commune.

Aménagement pour une meilleure exploitation des C/R :

La définition d'un canevas pourrait être alors envisagé, avec les questions des CdV classées par date et par thème et pourquoi pas par village, si l'on souhaite conserver ce zonage. Ce qui permettrait aux élus d'apporter leurs réponses en regard des questions posées.

Ce document de synthèse trimestriel des Comités de Village, plus claire et plus concis que les C/R actuels, pourrait alors devenir un lien efficace de rapprochement et de communication entre tous.

Et pourquoi pas un Rapporteur ?

La création d'un poste de Rapporteur, ou mieux d'un Comité de Synthèse (2 ou 3 élus) pourrait être envisagé. Ce groupe pourrait, à partir de Fiches rédigées par les Comités de Village, synthétiser les sujets, les classer par thème avec mention du Village d'origine du sujet. La rédaction du C/R TRIMESTRIEL serait à leur charge et à eux de s'informer des réponses à apporter aux questions posées auprès de Mme le Maire et de ses Conseillers. Ce C/R TRIMESTRIEL synthétique pourrait être simultanément adressé comme réponse aux CdV et diffusé sur le site de la Mairie.

Qu'en pensent les Comités de Village ?

Qu'en pensent nos élus ?
